

Décrets et arrêtés

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Décret n° 2025-417 du 24 septembre 2025, modifiant le décret n° 2007-1258 du 21 mai 2007, relatif à l'indemnité de fonctions allouée aux directeurs des établissements scolaires du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire.

Le Président de la République,

Vu la Constitution,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée dont le dernier en date la loi n° 2024-44 du 12 août 2024, relative à l'organisation des congés de maternité et de paternité dans la fonction publique et les secteurs public et privé,

Vu la loi d'orientation n° 2002-80 du 23 juillet 2002, relative à l'éducation et à l'enseignement scolaire, telle que modifiée et complétée par la loi n° 2008-9 du 11 février 2008,

Vu le décret n° 2007-1257 du 21 mai 2007, relatif à la classification des établissements éducatifs du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire et y fixant les emplois fonctionnels, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété dont le dernier en date le décret n°2010-3106 du 1er décembre 2010,

Vu le décret n° 2007-1258 du 21 mai 2007, relatif à l'indemnité de fonctions allouée aux directeurs des établissements scolaires du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire,

Vu l'avis du Tribunal administratif,

Après délibération du Conseil des ministres.

Prend le décret dont la teneur suit :

Article premier - Sont abrogées les dispositions de l'article premier du décret n° 2007-1258 du 21 mai 2007 susvisé, et remplacées comme suit :

Article premier (nouveau):Les taux annuels de l'indemnité de fonctions aux établissements éducatifs du cycle préparatoire et de l'enseignement secondaire sont fixés ainsi qu'il suit :

Les emplois fonctionnels	Les taux annuels de l'indemnité en dinars
Directeur en chef	3780
Directeur principal	3090
Directeur	2760
Censeur	2040

Art. 2 - Le présent décret sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 24 septembre 2025.

La Cheffe du Gouvernement

Sarra Zaafrani Zenzri

Le ministre de l'éducation

Noureddine Nouri

*Le Président de la
République*

Kaïs Saïed